

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Date de convocation :
14.01.2026

Nombre de Membres :
En Exercice : 10
Présents : 7
Pouvoirs : 2
Excusés ou absents : 1
Sièges vacants non
comptabilisés : 3

Résultat du vote :
Voix « pour » : 7
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
14.01.2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Étaient présents : Mme VAN DE WALLE, Mme TURE, Mr MOURBRUN, Mme RONDET, Mme PIGEAT et Mme MOREAU.

Avait donné pouvoir : Mme CAPPENDYK représentée par Mme VAN DE WALLE.

Mr KOCH représenté par Mme PIGEAT

Était absent ou excusé : M. DEBROYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme VAN DE WALLE a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026/01 DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET CCAS

7.1.2. Décisions Budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration la décision modificative n°3 du budget CCAS suivante :

Budget CCAS 2025

Décision Modificative n°3

SECTION DE FONCTIONNEMENT			BP+DM1+Dm2		Propositions DM3	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<u>012</u>		<u>Charges de personnel</u>				
6453		Cotisations caisse de retraite	42 450,00 €		- 1 680,00 €	
<u>65</u>		<u>Autres charges de gestion</u>				
657365		Aide ESSMS	92 540,00 €		+ 1 680,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					- €	- €

Les membres du Conseil d'Administration, après débat et à l'unanimité, approuvent la Décision Modificative N°3 du budget CCAS présentée.

Le Président,



Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



Annie VAN DE WALLE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de
la commune le 22/01/2026